



Zoom du centre au 2 500e

Tableau des emplacements réservés

N° LIBELLE	BENEFICIAIRE	SURFACE EN M <sup>2</sup>
36	Aménagement d'espaces publics LA BASTIDE DE BESPLAS	880

- ZONE URBAINE (U)**
  - UC - Centres historiques et tissus anciens des bourgs et villages
  - UP - Tissus urbains périphériques et certains villages et hameaux peu denses
  - UD - Tissus urbains diffus des centres, bourgs et villages et des groupements bâtis isolés
  - UE - Site accueillant les équipements publics et d'intérêt collectif
  - UL - Site accueillant des activités de loisirs et/ou touristiques
  - ULA - Site de l'Institut de la Carle accueillant des activités de touristiques
  - UAE - Secteur de développement des activités économiques
  - ULC - Secteur de développement des activités commerciales
- ZONE A URBANISER (AU)**
  - IA1a - Secteur d'habitat à très court terme
  - IA1b - Secteur d'habitat à court terme
  - IA1c - Secteur d'habitat à moyen terme
  - ZAU - Secteur de développement à long terme
  - IA1E - Secteur de développement d'équipements publics
  - IA1A - Secteur de développement touristique
- ZONE AGRICOLE (A)**
  - A - Zone Agricole
  - AP - Zone Agricole Protégée
  - AL - Sites isolés accueillant des activités de loisirs et/ou touristiques
  - Aen - Zone dédiée à la production d'énergies renouvelables
- ZONE NATURELLE (N)**
  - N - Zone Naturelle
  - Np - Zone Naturelle Protégée
  - NZ - Zone Naturelle correspondant à des jardins d'agrément
- PRESCRIPTIONS RELATIVES A DES PROJETS D'AMENAGEMENT**
  - Emplacement réservé
  - Orientation d'aménagement et de programmation
  - Bâtiment pouvant changer de destination
- PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA PROTECTION DU PATRIMOINE**
  - Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
  - Point de vue
  - Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA TRAME VERTE ET BLEUE, AU PATRIMOINE NATUREL ET AUX RISQUES**
  - Élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
  - Zone d'inconstructibilité liée aux cours d'eau
  - Zones humides
  - Élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
  - Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
- Atlas des zones inondables**
  - Zone impactée par un risque
  - Zone concernée par un risque, se référer au PPR situé en annexe du PLU
  - Zone bleue
  - Zone rouge
- AUTRES PRESCRIPTIONS**
  - Linéaire commercial protégé
  - Sentier à conserver ou à créer
- INFORMATION**
  - Secteur de carrières au titre de l'article R 151-34 2° du CU
- FOND DE PLAN**
  - Sols
  - Permis de construire autorisés
  - Cours et voies d'eau
  - Plans d'eau
  - Limite parcellaire
  - Communes

PIECE DU PLU  
**3.2**

**P** PLAN  
**L** LOCAL  
**U** URBANISME  
**i** INTERCOMMUNAL  
**Arize-Lèze**

**DOSSIER D'ARRÊT**

**3 RÉGLEMENT**  
3.2 Règlement graphique  
Commune de LA BASTIDE-DE-BESPLAS

ARRÊTÉ LE  
28/02/2024

APPROUVÉ LE